

Pré-inscription et règlement Les Trèfles Corrèziens



Situés au carrefour de l'Auvergne, du Limousin et de la Dordogne, les Trèfles Corrèziens sauront régaler vos crampons par des chemins plus beaux les uns que les autres.

Tous les matins, rendez-vous au Domaine de Treignac (19260) à 08h00 pour un départ à 08h30.

Un **format de rando original** vous est proposé puisqu'il est « à la carte ».

Pendant les 8 jours proposés, vous pouvez :

- => arriver quand vous voulez
- => choisir le nombre de jours de roulage

7 traces au choix au départ de Treignac (19)

2 types de roulage vous sont proposés :

- Avec guide (places limitées à 8)
- Au Rando Roadbook (Places limitées également)
- Vous pouvez mixer vos journées entre « Guide » et « Rando Roadbook »

Tarifs :

- 1 jour 190€
- 2 jours 330€
- 3 jours 470€
- 4 jours 590€
- 5 jours 710€
- 6 jours 830€
- 7 jours 950€

Location moto :

Tarifs

**(Honda 300CRF-L):
160€ pour la 1ère
journée**

**140€ les suivantes
Essence et
assurance incluses
Sans caution !**

Dans le tarif est compris ton petit déj, une assistance d'urgence, un Drunch le soir (au domaine de Treignac), et bien sûr ... les goodies ADS2P.

Tu souhaites loger sur le lieu de départ des traces, tu peux réserver ton logement au domaine de Treignac :

<https://domainedetreignac.fr/>



Tarifs : à partir de 25€ la nuit (si vous partagez un logement à plusieurs) ou de 68€ à 100€ en fonction du logement.

Tu peux aussi choisir de te loger à proximité dans les gîtes, campings et hôtels des environs.

Maintenant, c'est quoi « La Rando Roadbook » ?

C'est simple :

- 1- Ce n'est pas une course mais une Rando à l'esprit « ADS2P's Family »
- 2- Tu recevras un lien pour télécharger une application sur ton téléphone ou tablette
- 3- Le jour J tu recevras un code d'accès pour ouvrir la trace



ta

Comment se font les pré-inscriptions ?

Directement sur le site <https://www.ads2p.com/randonnees-moto-off-road/les-trefles-corzeiens/>

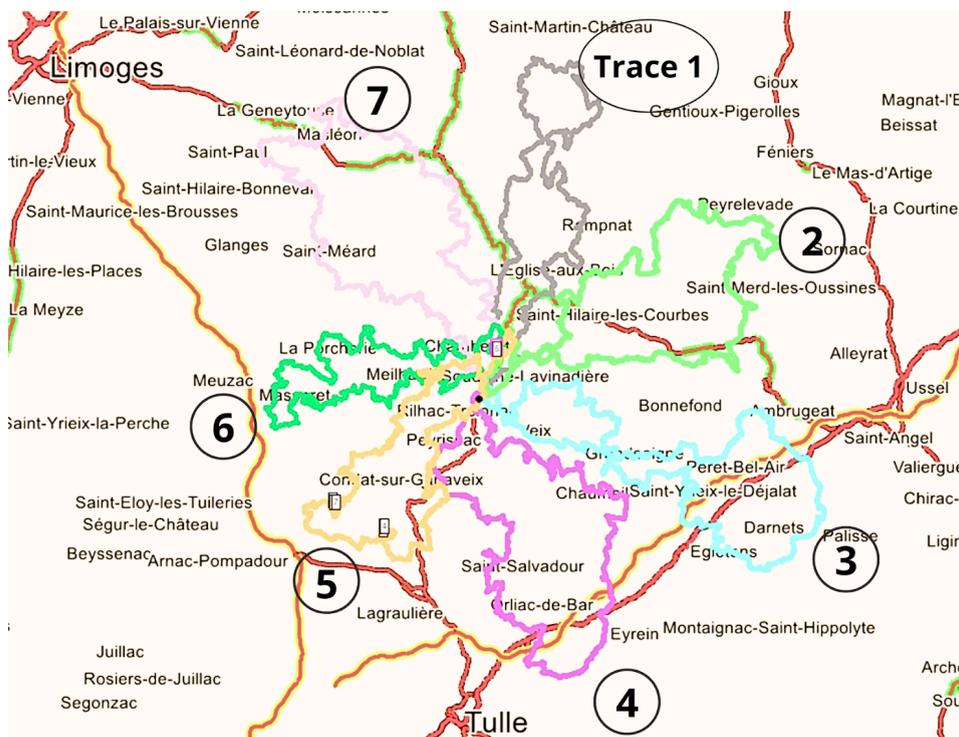
Tu cliques sur la date qui te convient et tu remplis le questionnaire.

Te voilà pré inscrit.

Tu recevras par la suite ta confirmation et une fiche de conseils.

Comment se présente la trace ? Comme au Paris – Dakar mais en version plus simple et plus ludique. Un jeu de piste qui te permettra de trouver tes pistes tout en profitant du paysage et un partage avec les locaux.

Tu as peur de te perdre ? C'est IMPOSSIBLE, un bouton GPS te permet de retourner sur la trace en mode GPX.



Trace 1 "Lac Vassivière" 127km

T2 "Millevache" 134km

T3 "Ventadour" 158km

T4 "Tulle" 136Km

T5 "Uzerche" 155km

T6 "Masseret" 149 km

T7 "Limousine" 137km

RÈGLEMENT

Article 1 : Organisation

L'événement « Les trèfles Corrèziens » est une randonnée de plusieurs jours, organisé par la structure ADS2P Formation Moto. Cette randonnée n'est pas une course, elle emprunte des chemins ouverts à la circulation. Le départ et l'arrivée se font au **Domaine de Treignac**, Route du village de vacances, 19260 Treignac, Mail : hello@domainedetreignac.fr ; téléphone: +33 7 77 83 16 37.

Article 2 : Les participants

Les participants s'engagent à être titulaire d'un permis A, A1, A2 ou AM en cours de validité. Ils s'engagent à avoir un véhicule possédant une carte grise, assuré et conforme aux normes en vigueur. Les participants s'engagent à présenter ces justificatifs aux organisateurs ou à toutes autorités de police ou de gendarmerie. Les participants s'engagent à venir avec une tenue adéquate à la conduite d'une moto en Off-road, c'est-à-dire : Casques et gants homologués, bottes motos, veste et pantalon avec protection ainsi que des lunettes ou visière pour protéger les yeux et un camelbak.

ARTICLE 3 : Véhicules.

Les véhicules doivent être conformes aux normes en vigueur. Une attention particulière devra être portée sur le respect du volume sonore, les échappements devront être homologués. Il en sera de même pour les pneumatiques, ceux-ci devront être obligatoirement équipés de crampons en 50/50 (minimum) homologués pour rouler sur la route. Le non-respect de ces normes entraînera l'impossibilité de participer aux randonnées. Il est également fortement conseillé d'avoir des protections pour protéger sa moto, des leviers de rechange ainsi qu'une trousse à outils pour les réparations de base et pour les crevaisons.

ARTICLE 4 : Consignes de départ et de roulage.

Les participants se présenteront au Domaine de Treignac à 19h00 la veille de la randonnée pour le contrôle administratif et technique.

Pour les « Randos Roadbook », les participants devront présenter le téléchargement de l'application qui sera envoyé 1 semaine avant le rendez-vous.

L'ouverture de la trace se fera, quant à elle, par un lien au matin du jour J .

Les participants au « rando roadbook » devront être 2 au minimum sur la grille de départ et pendant la randonnée. Dans le cas où le participant serait « solo », l'organisation pourra compléter le « solo » par un autre « solo ». Dans le cas où il n'y aurait pas d'autre « solo », l'organisation proposera un changement de trace pour compléter un groupe existant.

ARTICLE 5 : Réglementation

ADS2P Formation Moto attache une grande importance aux respects des personnes et des biens. Cela est vital pour la survie de notre passion

Les participants s'engagent à respecter scrupuleusement le Code la Route, les autres usagers, les riverains ainsi que les animaux et la nature.

Chaque participant s'engage à respecter les préconisations suivantes : - Rouler au pas lors de toute traversée de villages, hameaux, fermes, et à proximité de troupeaux de rouler à une vitesse maxi de 10 km/h maximum

Lors de tous les croisements avec les troupeaux (vaches, moutons), cavaliers, cyclistes mais également 4x4, tracteurs ... vous devrez vous **STATIONNER** et **COUPER** vos moteurs. Vous pouvez en profiter pour saluer ces autres usagers.

Sur les pistes roulantes, ne vous surestimez pas. Les chemins sont utilisés par de nombreux exploitants ou forestiers. Soyez toujours prêts à freiner et vous arrêter.

Le Hors-piste est **INTERDIT**.

Ne vous arrêtez pas n'importe où.

ARTICLE 6 : Parcours

Le parcours « Les trèfles Corrèziens » est conçu de 7 boucles. Ces boucles sont prévues pour des trails et Maxi-Trail. Les traces sont généralement roulantes mais le dénivelé de la région, les nombreuses forêts et parfois les pierres peuvent en rendre certaines plus physiques que d'autres. De même, la météo taquine peut ajouter du piment, il est donc préférable d'être en bonne forme physique.

Ces traces sont le travail d'ADS2P Formation Moto. La diffusion de ces traces est totalement interdite. L'utilisation de ces dernières hors de cet évènement, ou à des fins commerciales seront passibles de poursuites judiciaires.

ARTICLE 7 : Hébergement

Concernant l'hébergement, les organisateurs logent au Domaine de Treignac. Vous pouvez réserver également au domaine un hébergement du studio au T3. Il n'y a aucune obligation d'y loger. Vous pouvez également réserver dans un gîte ou d'autres structures à proximité.

Nous vous rappelons que l'hébergement n'est pas compris dans le prix des randonnées.

ARTICLE 8 : Repas

L'inscription comprend les cafés, croissants et jus d'orange du matin ainsi que le Drunch du soir (au domaine de Treignac). Pour les déjeuners, (non compris dans l'engagement), chaque participant est libre de s'organiser comme il le souhaite (des repas sandwich et des salades seront en vente au domaine).

Pour les participants choisissant la trace avec guide, il se peut qu'un déjeuner en restaurant vous soit proposé, sans aucune obligation (non compris dans l'engagement), prévoyez de quoi régler.

ARTICLE 9 : Briefings

Avant chaque début de rando, un briefing sera donné par l'organisateur. Il est **obligatoire** pour tous les participants et se déroulera à **08h00** lors du petit déjeuner.

ARTICLE 10 : Assistance / Panne

Une assistance d'urgence est disponible si nécessaire. Elle interviendra uniquement à la demande de son propriétaire dans le cas d'un incident mécanique grave et pour rapatrier la moto jusqu'au domaine. Les « assistants » ne sont pas des mécaniciens. L'assistance professionnelle de votre assureur reste à privilégier si vous souhaitez un rapatriement jusqu'à un concessionnaire ou votre domicile.

ARTICLE 11 : Passagers et Accompagnateurs

Les passagers sont acceptés moyennant une participation de 50€ par jour.

Les accompagnateurs, s'ils souhaitent profiter des Drunch de soirée une participation de 15€ sera demandée.

Tous passagers ou accompagnateurs non roulants surpris à utiliser les pistes et traces ADS2P Formation Moto, seront exclus de l'organisation avec les personnes inscrites. AUCUN dédommagement ne sera fait.

ARTICLE 12 : Droit à l'image

En s'inscrivant à l'événement, chaque participant accepte sans contrepartie d'apparaître sur diverses vidéos et/ou photos couvrant l'événement. Ces photos et/ou vidéos étant des outils de communication pour ADS2P Formation Moto, un participant ne pourrait se retourner contre l'organisateur pour atteinte au droit à l'image, dès lors qu'il s'engage à l'événement.

ARTICLE 13 : Exclusion

La transgression d'un des articles du présent règlement ou d'acte d'incivisme peuvent motiver une exclusion. ADS2P Formation Moto se réserve le droit d'exclure quiconque porterait atteinte au bon fonctionnement de l'organisation, ou serait jugé dangereux pour lui et les autres participants. - L'exclusion implique instantanément l'interdiction de poursuivre les activités, et le dégageant total de la responsabilité d'ADS2P Formation Moto.

ADS2P Formation Moto est seul juge de ces appréciations et des ces décisions. - En cas d'exclusion pour manquement au règlement, aucun remboursement ne sera effectué, l'intégralité de la somme versée par le participant restera due

ARTICLE 14 : Annulation

Si l'évènement devait être annulé, l'intégralité des sommes d'inscriptions perçues serait remboursée. Le remboursement des frais liés à l'hébergement ou autres réservations faites par le participant, devra être vu avec les gérants de ces services de prestations.

En cas d'annulation de la part du participant, la totalité de la somme versée sera remboursée si cette annulation intervient au moins 30 jours avant la date de l'événement. Entre 30 jours avant et la date du début de l'événement, un remboursement de 50 % des sommes versées sera remboursé.

Dans le cas d'un abandon en cours de randonnée , aucun remboursement ne pourra être effectué également.

ARTICLE 15 : Paiement

Au plus tard, 30 jours avant l'événement un acompte de 50% de la somme sera versé sur le compte ADS2P Formation Moto en chèque ou virement (RIB ci-dessous). Le solde sera à régler la veille de votre 1^{er} jour de rando.

AUCUN paiement en CB ne sera accepté, uniquement les virements, chèques et espèces.

Aucune inscription ne sera acceptée sur place

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
ADS2P
ADS2P FORMATION
13 RUE DU 19E BCP
80250 GRIVESNES

Domiciliation
SG MONTDIDIER PARMENTIER (02860)
7 PL PARMENTIER
80500 MONTDIDIER

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	02860	00020039292	28

IBAN : **FR76 3000 3028 6000 0200 3929 228**
BIC-ADRESSE SWIFT : **SOGEFRPP**